

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 17 JUILLET
2021**

Date de convocation 17/07/2021 L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf juillet, à dix-huit heure trente minutes, la Commission Administrative s'est réunie à la Mairie sous la
Date d'affichage 17/07/2021 Présidence de Monsieur André PHILIPOT, maire et ordonnateur, après avoir été légalement convoqué
Nbre de membres en exercice: 9 Mme BARBELETTE, Mr DÉMARQUET, Mme FORVEILLE, Mr CORBIN, Mr LEPELTIER, Mme TROPÉE, Mr LAN Christian et Mme VANNIER.
Présents : 9 formant la majorité des membres en exercice.
Votants : 9

Mme Madeleine BARBELETTE est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Préparation du Repas Annuel

Mr le Maire présente le projet de repas annuel du CCAS.

Il propose de reprendre le projet de 2020 et de rester sur les mêmes tarifs.

Après échanges, les membres présents valident cette proposition et le thème « Cabaret ».

Par contre, les inscriptions devront être closes pour le 18 septembre 2021.

Les inscriptions se feront sur présentation du pass sanitaire avec soit une vaccination complète, un test PCR négatif de moins de 48 heures ou une attestation de guérison.

Pour le test PCR, il sera demandé à l'entrée de la salle de repas.

Si les conditions de restrictions sanitaires venaient à annuler le repas, les membres proposent de fournir un repas à emporter préparé par le restaurant La Forge de Laignelet.

Après consultation, le restaurant pratiquerait le même tarif de 2020.

Le pain et le dessert seront pris auprès du boulanger de Laignelet.

Aides dédiées à la cantine

Sur proposition, il est décidé de maintenir les aides cantines suivant les mêmes tarifs de 2020.

Cette aide est accordée suivant les revenus de la famille convertis en quotité mensuelle (les revenus déclarés en 2020 avant abattement).

Les demandeurs doivent fournir les justificatifs de tous les revenus perçus au cours des trois derniers mois (allocations familiales, pensions, APL, allocations chômage...) ainsi que leur dernière feuille d'imposition et les 12 derniers bulletins de salaire des parents.

Concernant les agriculteurs (associés pour les GAEC), les commerçants et les artisans, ils devront fournir tous les justificatifs de rémunération ainsi que le bilan et leur feuille d'imposition.

Les demandes devront être déposées avant le 27 novembre 2021.

DIVERS

- **Citoyens en difficulté :** Un point est fait sur la situation des citoyens en difficulté.

- **Résidence intergénérationnelle :** Mr le Maire fait un point sur la résidence intergénérationnelle. Deux logements seront vacants. Au presbytère, pour le logement d'urgence un autre logement est libre. M. le

Maire indique que le prochain programme indique cinq logements à la location sur le secteur de la Résidence d'Emmeraude. Il souligne que des maisons seront à louer aussi à la Résidence le Clos d'Augustine et à la Résidence les Verriers.

- **Été 2021, mesures en période caniculaire :** Mr le Maire rappelle nos obligations telles que : l'ouverture d'un registre pour aider les personnes vulnérables, fragiles et isolées ; la campagne de rappel sur les gestes et les mesures à prendre (lutter contre la déshydratation, lieu de rafraîchissement, aide de voisinage...) et information dans la presse locale.

- **Difficultés de paiement :** Les thèmes abordés étaient l'énergie et le loyer.

- **Naissances en 2021 :** Mr le Maire a fait part de sa rencontre avec le papa de la future famille nombreuse.

La séance est close à 20 h 30.